

PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

SECRETARIAT GENERAL DU

GOUVERNEMENT

676-----

REPUBLIQUE POPULAIRE DU CONGO

Travail * Démocratie * Paix

DECRET N° 84/501 du 28/04/86

Portant Convocation de l'Assemblée
Nationale Populaire.

Le Décret

LE PRESIDENT DU COMITE CENTRAL DU PARTI CONGOLAIS
DU TRAVAIL; PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE, CHEF DU
GOUVERNEMENT.-

Vu la Constitution du 8 Juillet 1979 ;

D E C R E T E :

Article 1er.- L'Assemblée Nationale Populaire est convoquée en session
ordinaire le mardi 13 Mai à 10 heures.

Article 2.- Le présent décret sera ~~enregistré~~ publié au Journal Offi-
ciel ~~et communiqué~~ partout où besoin sera./6

Fait à Brazzaville, le 28 AVRIL 1986

[Signature]

Colonel Denis SASSOU-NGUESSO.-

[Handwritten mark]